

# Du XIX<sup>ème</sup> au XXI<sup>ème</sup> siècle: permanence et transformations de l'économie solidaire

Jean-Louis Laville, sociologue, professeur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), titulaire de la chaire «Relations de service» et codirecteur du LISE: Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (CNRS-CNAM, Paris).

## Abstract

From the 19<sup>th</sup> to the 21<sup>st</sup> century: permanence and transformations of the solidarity-based economy

*The last two centuries have been marked by a form of utilitarianism that has tended to lead to the domination of the market economy and joint stock companies. This naturalisation, which is inherent in modernity and is periodically updated, has taken the economy out of the debate and has restricted the democratic dynamic. It is these very relationships between democracy and economy that the first part of this text seeks to put into perspective, in order to address the present day difficulties, with the underlying idea being that public action has progressively become part of the dependency on the dominant conception of the economy.*

*The second part of this text focuses on the fact that the reciprocal democratization of civil society and public policies is congruent with an economy based on the plurality of economic principles and forms of ownership. At the beginning of the 21<sup>st</sup> century, it appeared quite clearly that democracy could not remain intact within a market-based society. Our future is linked to the possibility of a plural economy that includes the market, in other words in the capacity to no longer take economic choices out of the deliberations of the citizens.*

Les deux derniers siècles ont été marqués par l'utilitarisme tendant à absolutiser économie de marché et société de capitaux. Cette naturalisation inhérente à la modernité, et périodiquement réactualisée, qui soustrait l'économie au débat a cantonné la dynamique démocratique. Ce sont ces rapports entre démocratie et économie que la première partie de ce texte cherche à mettre en perspective pour aborder les difficultés du présent, avec l'idée directrice que l'action publique s'est progressivement inscrite dans la dépendance à la conception dominante de l'économie.

La seconde partie de ce texte met en évidence que la démocratisation réciproque de la société civile et des politiques publiques est congruente avec une économie fondée sur la pluralité des principes économiques et des formes de propriété. A l'orée du XXI<sup>ème</sup> siècle, il apparaît clairement que la démocratie ne saurait subsister dans une société de marché. Notre devenir est lié à la possibilité d'une économie plurielle avec marché, c'est-à-dire à la capacité de ne plus soustraire les choix économiques à la délibération citoyenne.

## **Les rapports entre démocratie et économie**

La Révolution française symbolise, la sortie des sociétés à statut dans lesquelles les rapports entre groupes sociaux étaient réglés par la tradition s'est traduite par la montée des incertitudes. Avec l'affirmation de l'universalité des principes de liberté et d'égalité, s'impose l'inquiétude sur les capacités humaines à éviter l'affrontement de tous contre tous. Comment se garder de l'emportement des passions, une fois que les barrières hiérarchiques ne garantissent plus la coexistence entre les différents corps?

Cette interrogation débouche, comme on le sait, sur une réponse d'une portée considérable: pour se garder de la violence des passions, il importe de donner plus de place à l'intérêt; cette motivation humaine est porteuse d'harmonie sociale puisque «le doux commerce» s'oppose à la guerre [Hirschman, 1980]. Dès la première moitié du dix-neuvième siècle, l'économie politique suggère de pacifier la société par la diffusion de l'économie de marché. La poursuite de l'intérêt personnel qui progressivement, se confond avec l'intérêt matériel, est une activité civilisée et pacifique qui autorise une résolution du problème de confiance posé par Hobbes sans passer par une autorité despotique.

## **La définition de l'économie: une question conflictuelle**

L'entrée dans la modernité démocratique, si elle institue un type de rapports fondé sur la liberté et l'égalité, n'en résout pas pour autant la question de leur régulation. Le marché se présente dans ce contexte comme un principe

de coordination pouvant contribuer à la résolution de celle-ci. Pour contenir la force destructrice des passions dans une collectivité affranchie de tout garant extérieur ou transcendant, le principe du marché est doté d'une vertu due à «l'innocence et la douceur du commerce et de l'enrichissement». La sphère économique marchande prend une importance grandissante dans l'organisation des rapports entre individus libres.

Les relations marchandes semblent susceptibles de réfréner la violence inhérente aux relations humaines et le comportement dicté par l'intérêt économique est doté d'un potentiel pacificateur dans un processus «qui finira par vider la notion d'intérêt de toute connotation autre qu'économique» [ibid.]. A partir du dix-neuvième siècle, les sociétés démocratiques confient une partie de leur régulation au marché, mû par une main invisible, qui fabrique du juste sans se soucier de justice, transformant les vices privés en bienfaits publics. Dans un monde où plane la menace du chaos, la poursuite d'activités lucratives et l'accumulation de richesses, dont la condition réside dans la levée des interdits restreignant les fonctionnements du marché, paraît pouvoir fournir un fondement réaliste à un ordre social viable qui présente l'avantage de la prévisibilité et de la constance tout en évitant le retour à l'ordre ancien.

Cependant, l'économie marchande n'a pu réaliser la promesse de paix sociale dont elle était porteuse. Au contraire sa diffusion fait naître une question sociale dont l'acuité tient à l'extension imprévue de la pauvreté.

Face à cette question sociale, pour les libéraux, il importe d'accélérer le processus de sortie des structures sociales hiérarchisées propres à l'ancien régime et de pousser plus loin la mise en place d'un ordre économique fondé sur l'intérêt. Leur coup de force consiste à postuler que l'avènement d'un marché suffit à réaliser le projet démocratique et la paix sociale par la simple conjugaison des intérêts individuels. Suivant A. Smith

**L'équilibre entre l'offre et la demande de travail ne peut que s'établir à partir du moment où l'État assure le bon fonctionnement des mécanismes de marché.**

contre J.J. Rousseau [Ferry, 1991: 165-168], ils affirment que le bien public est le produit de ces intérêts et ne présuppose pas un accord des volontés. Le contrat marchand à lui seul peut faire office de contrat social. L'équilibre entre l'offre et la demande de travail ne peut que s'établir à partir du moment où l'État assure le bon fonctionnement des mécanismes de marché. Le marché en garantissant l'accès au travail suffirait à éliminer la pauvreté. De l'extension des droits civils découlerait une tendance à l'égalisation des conditions.

Cette version optimiste est profondément contestée par l'ampleur de la paupérisation qui interpelle cette prétendue autorégulation. Au contraire, la contradiction entre la liberté politique et l'asservissement économique devient insupportable. Pour beaucoup de penseurs et d'ouvriers confrontés à la misère, l'ampleur intolérable des inégalités oblige à se tourner vers un mécanisme de coordination aux antipodes de l'intérêt. L'association, comme lien social volontaire entre citoyens libres et égaux, est alors affirmée comme autre principe d'organisation

**La contradiction entre la liberté politique et l'asservissement économique devient insupportable.**

sociale. Dans des contextes aussi différents que l'Amérique et l'Europe, les expériences associationnistes se multiplient; elles mêlent secours mutuel, production en commun et revendications réclamant une régulation politique de l'économie. Confirmant les arguments avancés

dans la première partie, l'étude historique de ces mouvements a montré qu'ils ne pouvaient être entièrement référés à l'intérêt collectif; par le terme, d'économie morale, E.P. Thompson [1988] souligne l'attente de reconnaissance et de respect qui sous-tend les formes d'auto-organisation ouvrières. Cette grammaire morale des luttes sociales, selon l'expression d'A. Honneth [2000], est confirmée par B. Moore [1978] à propos de l'Allemagne expliquant que la révolte au sein du prolétariat ne venait pas du manque économique, mais partait de la menace ressentie sur l'identité collective.

Le dix-neuvième siècle témoigne de l'imbrication entre débats politiques et pratiques économiques. Quelle que soit la diversité des expériences initiées par les travailleurs, leur spécificité peut être mesurée par deux traits:

- le groupement volontaire prend source dans la référence à un lien social démocratique qui se maintient par la mise en œuvre d'une activité économique. La participation à cette activité ne peut être détachée du lien social qui l'a motivée;
- l'action commune parce qu'elle est basée sur l'égalité entre les membres donne capacité à ces membres pour se faire entendre et agir en vue d'un changement institutionnel.

De par cette double inscription à la fois dans la sphère économique et dans la sphère politique, s'exprime dans l'espace public la revendication d'un pouvoir-agir dans l'économie, la demande d'une légitimation de l'initiative indépendamment de la détention d'un capital. C'est bien la solidarité démocratique qui est mobilisée pour que les exclus soient admis dans l'espace public et en même temps pour organiser l'économie. L'historiographie, synthétisée par N. Fraser [2003], révèle que des espaces publics populaires se sont créés en réaction contre les exclusions (de genre, de classe, de sexe) inhérentes à l'espace public bourgeois; l'une des différences

entre ces espaces populaires et l'espace bourgeois était justement d'inclure dans le débat public les questions économiques. Il s'agissait de relever la contradiction entre l'affirmation égalitaire et la persistance d'inégalités comme de dominations dans la démocratie réellement existante. Il s'agissait aussi d'interroger la compatibilité entre «la démocratie dans l'ordre politique et la monarchie à peu près absolue dans l'atelier» [selon Corbon, cité par Chaniel, 2003: 49], à la fois par l'appel à une intervention publique et par la pratique de l'association dans l'organisation du travail, c'est-à-dire d'une économie fondée sur la solidarité démocratique.

Cette tentative de politiser la question économique, par la demande de législations protectrices des travailleurs comme par la mise en place d'activités où la rentabilité du capital n'est pas première a fait l'objet d'une répression meurtrière, symbolisée en France par l'écrasement de la révolution de 1848 ou aux États-Unis par ce que H. Zinn [2002] a appelé « l'autre guerre civile ». Les réseaux et organisations balbutiantes à travers lesquels se construisait une solidarité démocratique, basée sur l'association entre citoyens libres et égaux ont été démantelées avant d'avoir pu se stabiliser.

L'histoire du dix-neuvième siècle le prouve: l'expansion de l'économie de marché ne s'est pas faite par l'harmonie des intérêts, loin de là. Ce sont les changements du cadre institutionnel, qui ont fourni progressivement aux industries naissantes la force de travail qu'elles réclamaient. Cette mise au travail s'est opérée à travers la déstructuration des modes de vie traditionnels et la suppression de protections anciennes. D'abord, la misère et la pauvreté poussent les paysans à s'expatrier en ville. Puis, après cet exode, vient l'éradication des formes d'auto-organisation collective. Enfin, pendant toute cette période, les pouvoirs publics confortent la solidarité philanthropique au détriment d'une solidarité démocratique toujours soupçonnée de cacher des menées révolutionnaires. Au sortir d'une phase d'intense créativité et de violence, où se sont affrontées différentes possibilités de construction de l'économie, l'instance étatique conforte une économie marchande constituée à partir de la libre circulation des marchandises, dans laquelle le pouvoir dans les unités de production est lié à la détention du capital. L'entreprise moderne apparaît dotée d'un compte de capital «au regard duquel toute mesure prise devient objet de calcul, c'est-à-dire un objet en fonction de quoi sont évaluées les chances d'échange bénéficiaire» [Weber, 1991: 15]. L'entreprise capitaliste, par l'accumulation de moyens qu'elle autorise, permet de tirer parti de l'extension du domaine marchand concurrentiel. La reconnaissance de la société par actions donne les moyens d'une concentration de capitaux inédite puisque les droits de propriété peuvent être échangés sans que

**Cette mise au travail s'est opérée à travers la déstructuration des modes de vie traditionnels et la suppression de protections anciennes.**

les détenteurs aient besoin de se connaître, la médiation de la bourse garantissant parallèlement une liquidité à leurs avoirs. «Dans la mesure où le compte de capital est devenu universel, il est désormais - et avec lui les chances d'opérations marchande - l'horizon tant de l'échange des marchandises que celui de la production» [ibid.]. Dès lors le libéralisme économique, malgré la contestation marxiste, s'impose. L'acceptation du politique et de l'économie s'en trouve modifiée.

## Etat social et marché: un compromis socio-économique

Le désencastrement politique de l'économie est ainsi porté par le libéralisme, mais contrairement à ce qu'a pu estimer K. Polanyi minimisant la dynamique démocratique, il n'a jamais pu s'accomplir entièrement car il aurait signifié une inconcevable perte de légitimité.

Les espaces publics populaires témoignant d'un questionnement politique sur l'économie n'ont pas été que des révoltes sporadiques, ils ont engendré des revendications conduisant à l'institutionnalisation de formes juridiques d'entreprises ne reposant pas sur la maximisation du rendement capitalistique. L'associationnisme pionnier débouche après des luttes sévères et malgré ses défaites sur des statuts juridiques qui reprennent une partie de ses demandes, à savoir la légalisation d'associations de personnes: organes de défense comme les syndicats, combinaisons de groupements de personnes et d'activité économique qui ne sont pas contrôlées par les investisseurs comme les coopératives et les mutuelles, rassemblements pour l'action commune avec les associations. Ceci dit, ces statuts introduisent des différenciations contraires à l'élan associationniste initial. Les syndicats se singularisent dans leur rôle de représentation de travailleurs. Les coopératives sont distinguées des mutuelles, les premières devenant une forme particulière de société de capitaux centrée sur la fonction de production ou de consommation alors que les secondes se concentrent sur la fonction de secours; les activités créées pour défendre une identité collective en s'ajustant aux règles du système dont elles font partie vont en retour profondément modifier les relations d'entraide qui étaient à leur origine. Le statut d'association, quant à lui, moins étroit dans son objet, se voit limité dès lors qu'il est couplé à une activité économique. Logiquement, les différentes structures issues de l'associationnisme pionnier apparaissent de plus en plus séparées. L'éclatement est induit par des statuts séparant ce qui, auparavant, était réuni. Cette spécialisation dénote la baisse tendancielle de l'intervention de la sensibilité associationniste dans la sphère politique. Certes les expériences menées produisent des effets importants avec les sociétés de secours mutuel qui, par la prévoyance collective qu'elles activent, préfigurent et modélisent pour partie les mécanismes d'assurance. Néanmoins, la logique de réaction à l'égard des effets du capitalisme s'atténue au profit d'une logique d'adaptation fonctionnelle à ce mode de production.

Au-delà des statuts de ce qui est dénommé économie sociale (associations, coopératives, mutuelles), les espaces publics populaires par l'articulation propre à la solidarité démocratique entre action volontaire et responsabilité publique ont surtout fait avancer les droits sociaux. Ces droits sociaux vont progressivement atténuer la profondeur du gouffre séparant les détenteurs du capital et les prolétaires, possesseurs de leur seule force de travail. Face à la misère secrétée par la révolution industrielle se fait jour la nécessité de normes sociales de justice, dont l'État social se porte garant, susceptibles de corriger les nombreuses perturbations engendrées par la diffusion de l'économie marchande. L'interdiction du travail des enfants, la limitation de la durée du travail sont promulguées par des gouvernements soumis à la pression ouvrière. L'État, expression de la volonté générale, devient dépositaire de l'intérêt général qu'il peut mettre en œuvre grâce à l'action de l'administration. Graduellement l'État social, dans les pays européens où il acquiert le plus d'ampleur, devient le garant de la solidarité; aux liens solidaires horizontaux qui reposaient sur l'engagement succèdent des droits positifs à vocation universelle, mais rendent la solidarité plus abstraite et la confient à l'État.

En l'occurrence, l'élan associationniste qui avait constitué la première réaction de la société contre les dérèglements occasionnés par la diffusion du marché a progressivement cédé la place à l'intervention de l'État. L'État a élaboré un mode spécifique d'organisation, le social, qui rend praticable l'extension de l'économie marchande en la conciliant avec la citoyenneté des travailleurs. Étant donné la place conférée à l'économie marchande, les fractures introduites par celle-ci doivent être corrigées par l'intervention réparatrice d'un État protecteur, d'où la conception d'un droit social composé d'un droit de travail dans l'entreprise et d'une protection sociale destinée à prémunir contre les principaux risques. La question sociale du dix-neuvième siècle a débouché sur la séparation de l'économie, dans son acception d'économie marchande, et du social, mode juridique de protection de la société qui s'élabore à partir du travail dans les deux registres liés du droit du travail et de la protection sociale. Un tel compromis fondé sur la séparation et la complémentarité entre marché et État social se renforce continuellement au cours des trois premiers quarts du vingtième siècle.

Économie sociale, droit social, État social: à l'évidence le social n'est pas seulement un biais pour calmer les passions politiques, comme le dit Donzelot, ni uniquement le domaine de l'emprise de la nécessité sur l'action politique dont Arendt se défie. Il instaure plutôt un régime dans lequel l'autonomie de l'économie de marché est contrecarrée par des règles politiques conférant des formes de propriété et de sécurité aux travailleurs. Le mouvement politique ouvrier ne se résume pas au surgissement d'expériences révolutionnaires fugaces, il a engendré des modes d'institutionnalisation qui, s'ils n'ont pu réaliser l'espérance d'une société égalitaire moderne, ont néanmoins empêché que ne s'exerce la domination sans

partage du pouvoir capitaliste. Le processus d'institutionnalisation évoqué dans la partie précédente de ce texte est attesté empiriquement par l'invention du social, dans ses apports comme ses limites. C'est après la Seconde guerre mondiale, sous la nécessité d'étayer les consensus nationaux, que la complémentarité entre État et marché prend toute son importance. L'État keynésien se donne alors pour tâche de favoriser le développement économique à travers de nouveaux outils de connaissance et d'intervention. L'État concentre de nouveaux moyens pour l'action économique dans un contexte d'interpénétration, beaucoup plus accentuée qu'avant la guerre, de l'administration et de l'économie marchande. L'investissement public dans l'aménagement du territoire et les secteurs industriels les plus sensibles, la politique active en matière de marché du travail et de salaires, permettent de trouver des formules stables d'accommodement entre les intérêts propres des entreprises et les intérêts généraux de la société. La libre détermination des salaires par les employeurs est remplacée, sous le contrôle de l'État, par la négociation périodique des conventions collectives entre partenaires sociaux, orientées vers les augmentations du salaire nominal en conformité avec les gains de productivité anticipés et l'inflation.

Mais la principale innovation réside dans l'importance prise par les revenus de transfert à travers lesquels l'État social se mue en ce qu'on appellera l'État-providence: l'institution de celui-ci tente de réaliser la promesse de soustraire le citoyen aux risques liés à la maladie, l'accident, la maternité, la vieillesse ou l'inactivité forcée. S'adressant à une population marquée par la dépression des années 1930 et en recherche de justification pour ses sacrifices de guerre, la généralisation de la protection sociale doit contribuer à la sécurité de tous. L'État-providence prolonge les formes précédentes d'État social avec la sécurité sociale et la généralisation des systèmes de protection sociale. L'État encadre et soutient le marché autant qu'il en corrige les inégalités. La synergie entre État et marché se manifeste en particulier par la diffusion du statut salarial, grâce à un flux régulier de créations d'emplois et grâce à des gains de productivité élevés permettant des négociations salariales périodiques. Le statut salarial réalise un couplage inédit entre travail et protections qui en fait un vecteur privilégié d'intégration sociale.

Alors que s'installe le salariat, une frange croissante du mouvement ouvrier s'est détournée de l'auto-organisation collective pour s'orienter vers une stratégie frontale de lutte de classes, impliquant une organisation centralisée et une approche du syndicat comme courroie de transmission du parti. La priorité donnée à la conquête de l'appareil d'État, le rôle confié aux avant-gardes, la focalisation sur la propriété collective des moyens de production dans le changement révolutionnaire ont systématisé un mépris des cadres institutionnels démocratiques, ramenés à des superstructures au service de la bourgeoisie. Cette négligence marquée vis-à-vis de l'espace public a engendré la confusion que l'on sait entre



contrôle de l'État et contrôle citoyen, l'étatisation autoritaire des infrastructures se couplant avec la surveillance policière des activités politiques dans un totalitarisme qui a constitué un tel repoussoir qu'il a fourni des arguments constants au libéralisme sur l'inanité de toute prétention alternative.

Pour sa part, l'économie sociale n'a pas pu impulser une transformation sociale. En se concevant à partir de la centralité du modèle coopératif, en se représentant comme un ensemble d'entreprises collectives qui doivent s'imposer sur le marché pour convaincre de leur bien-fondé, elle s'enferme dans une vision du changement par la consolidation des expériences économiques; comme si la valeur de l'exemplarité suffisait à diffuser le modèle. La relative réussite économique a eu pour contrepartie l'effacement du projet du changement social, à travers les phénomènes bien connus d'isomorphisme institutionnel atténuant ses traits spécifiques et concourant à sa banalisation. Le constat d'un renversement où les rapports d'activité économique priment sur les rapports d'association originels, tel qu'opéré par C. Vienney [1994], peut être considéré comme l'aboutissement logique de la trajectoire d'une économie sociale qui a cantonné sa dimension sociopolitique aux fonctionnements internes des organisations. Se perdant dans la quête d'un accroissement de son poids économique, elle a négligé les ressorts politiques du changement au-delà du lobbying corporatiste et s'est concentré sur des formes de propriété d'entreprise au détriment d'une réflexion sur la construction des marchés et sur la place des autres principes économiques. L'économie sociale a également pâti de son éclectisme idéologique, intégrant une solidarité philanthropique encouragée par les pouvoirs notabiliaires et l'agrégeant à la solidarité démocratique dont on a vu la manière dont elle avait été constamment réprimée.

## Altermondialisation et nouveau questionnement politique de l'économie

*En se* *not le qui in*  
~~Contre une analyse de~~ «l'invention du social» [Donzelot, 1984] qui en fait un moyen de calmer les passions politiques, <sup>Il</sup> importe de rappeler que le social n'émerge comme catégorie séparée qu'à partir de la dépolitisation de la question économique. C'est le renoncement à une extension de l'espace public dans l'économie qui fait émerger le social sous la responsabilité étatique au dix-neuvième siècle. Symbolisant la fonction de surveillance et de protection exercée par la puissance publique, le social constitue au vingtième siècle «l'une des formes de légitimation du politique»; mais ce n'est qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale qu'est «enregistrée une mutation décisive caractérisée par une quadruple extension de l'économie, de l'industrialisation, du salariat et de l'action sociale étatique» [Lazar, 2000: 341-352]. Le couple formé par l'économie de marché et l'État social débouche sur le compromis fordiste [Boyer, 1987] et providentialiste

[Bélanger, Lévesque, 1991] propre à la période d'expansion des Trente Glorieuses. Il témoigne d'une régulation du marché par les droits accordés aux travailleurs comme d'un mouvement de démarchandisation de certaines activités attesté par la création de services sociaux universels et gratuits. Ces acquis ont néanmoins des contreparties qui tiennent à l'espace national auquel ils se limitent, comme à l'absence de participation tant pour les salariés à l'organisation du travail que pour les usagers à la définition des services qui leur sont destinés.



Le compromis fordiste avait sa cohérence; l'amélioration des droits sociaux et du pouvoir d'achat, la consommation de masse rendue possible par le développement d'activités industrielles à forte croissance de productivité venaient compenser le poids des hiérarchies et la déqualification des tâches. La désagrégation de cette cohérence coïncide avec la globalisation qui lui est associée. La diffusion du progrès technique concomitante d'une internationalisation des échanges et d'une industrialisation de pays à faible niveau de vie entraîne une intensification de la concurrence commerciale, entre les entreprises, mais aussi entre les salariés à l'intérieur d'un pays comme entre pays.

La flexibilisation du travail [De Nanteuil, El Akremi, 2005] va de pair avec une remise en cause du caractère non marchand de différentes activités. La bureaucratisation, le gaspillage de ressources, l'inadéquation aux demandes de l'utilisateur seraient le propre du service public. Seul remède: retrouver là encore la supériorité des mécanismes de marché en privatisant les services publics (télécommunications, transport, énergie...) au nom de l'efficacité économique. En outre, la protection sociale n'échappe pas à une conversion partielle à travers l'extension d'un marché de l'assurance et de la sécurité. Ce sont aussi les activités précédemment démarchandisées grâce à l'État-providence qui sont touchées: culture, sport et loisirs, santé, action sociale, services aux personnes...

Le paysage que l'on découvre dans cette période de mutations est bien différent de celui qu'offrait la période d'expansion qui l'a précédée: les protections sociales attachées au travail sont remises en cause, des activités comme l'information ou la culture sont annexées par le marché, amenant certains à parler de capitalisme culturel ou cognitif. L'économie non marchande elle-même qui s'était constituée afin que la vie sociale soit en partie préservée du marché adopte des référentiels quasi-marchands. L'extension continue des échanges monétaires restreint la capacité d'auto-organisation des populations, qu'elles éprouvaient par exemple dans des activités non monétaires d'autoproduction, et accroît leur dépendance à des revenus directs ou indirects [Cérézuelle, 1996]; enfin, la conception des échanges monétaires sur le modèle du marché concurrentiel réduit l'autonomie du secteur non marchand. C'est donc bien à un triomphe culturel du marché auquel on a assisté dans le dernier quart du vingtième siècle à tel point que

les tenants du libéralisme le présentent comme le seul modèle possible. Mais face à ce déterminisme économique et devant l'aggravation inouïe des inégalités, tant au niveau national qu'international, des protestations ont commencé à se faire entendre dans les rassemblements de «l'antimondialisation». Ces grandes manifestations ont mis à mal le pessimisme véhiculé par le discours de la crise du politique et du repli individualiste. Alors que les États semblaient être irrémédiablement ébranlés par la globalisation et les mobiles de l'action humaine pouvoir être réduits au strict intérêt matériel, apparaissent aujourd'hui des formes inédites d'engagement public. Elles se réclament d'une solidarité renouvelée qui refuse de se laisser enfermer dans les frontières étroites de l'État-nation.

Un apport majeur des forums sociaux, symboles d'une société civique internationale en émergence, est d'ouvrir sur de nouvelles conceptions du changement. Le sentiment d'impuissance que les forums ont permis de dépasser ne venait pas seulement de la force de l'idéologie néolibérale, il tenait aussi aux difficultés de remettre en débat les visions alternatives largement dominées par des avant-gardes imprégnées de tradition autoritaire. Celles-ci, en s'arrogeant un droit d'interprétation des revendications et actions collectives, ont invalidé toute tentative qui ne leur semblait pas en mesure de «renverser le système». Le succès des forums tient à leur émancipation de cette rhétorique. De nombreuses initiatives, de tailles variées, ont pu y avoir droit de cité. La présence d'acteurs méfiants vis-à-vis de toute prétention à détenir la vérité du social-historique, mobilisés par la rencontre, a pesé dans l'inflexion de l'antimondialisation vers «l'altermondialisation». C'est de la rencontre que sont attendus la réflexion et un surcroît d'intelligibilité susceptibles d'alimenter l'action, non du charisme prophétique ou de l'imposition d'une ligne politique. Comme le défend C. Whitaker, l'un des initiateurs du Forum mondial, par leur organisation fragile mais originale, les forums préservant la diversité en leur sein, jouant un rôle d'incubateur de mouvements et non de mouvement social.

**Les forums préservant la diversité en leur sein, jouant un rôle d'incubateur de mouvements et non de mouvement social.**

A l'évidence, avec le temps, les questions du contrôle, du leadership, de l'instrumentalisation par les organisations les plus structurées deviennent plus présentes. Les tensions qui en résultent ne sauraient cependant faire oublier l'ampleur de la participation s'expliquant par la mutualisation des expériences et la confrontation qu'ils permettent. En privilégiant l'échange par rapport aux mots d'ordre, les forums ont été les catalyseurs d'un désir de politique resté auparavant diffus. Leur dynamique ne peut se maintenir que si, au-delà des rencontres symboliques, une autre mondialisation se construit au quotidien; d'où le lien à opérer entre politique et économie.

D'où l'imbrication entre l'aspiration politique à une autre mondialisation et la reconnaissance de multiples initiatives solidaires. Ce n'est pas un hasard si les débats des forums successifs accordent une place grandissante à l'économie solidaire puisqu'il s'agit de relier la contestation politique de la globalisation actuelle à des pratiques de citoyenneté économique.

L'adoption de l'appellation altermondialisation souligne, contre les invocations simplistes à une harmonie restaurée entre économie et société, le caractère indispensable d'analyses et d'actions centrées sur la possibilité d'un «autre monde», sans éluder les problèmes de transition et avec la conscience que l'acceptation de la démocratie interdit tout rêve de réconciliation finale. C'est pourquoi, à l'inverse d'observations qui regardent avec suspicion l'altermondialisation, il est possible de choisir le pari de la confiance vis-à-vis de ce qui se cherche dans cette constellation: entre la contestation des dogmes ultralibéraux et le refus des trop faciles appels à la rupture dont l'histoire du vingtième siècle a montré l'inanité. Dans cette perspective, tout en préservant la distinction conceptuelle entre sphères

La poursuite du processus de démocratisation dans les sociétés contemporaines appelle une démocratisation de l'économie.

politique et économique, il convient d'admettre que la poursuite du processus de démocratisation dans les sociétés contemporaines appelle une démocratisation de l'économie, ce qui suppose à la fois des régulations publiques renouvelées et la pénétration des principes démocratiques dans les activités de production, d'échange, d'épargne et de consommation. Sinon, la sphère politique ne peut que se restreindre continûment, l'économisme soustrayant à la délibération publique un nombre sans cesse croissant de sujets.

En réaction à un néo-libéralisme qui invoque la liberté économique pour invalider la préoccupation d'égalité, la possibilité d'une démocratisation de la société est dorénavant liée à un processus de réappropriation démocratique de l'économie en tant qu'activité sociale. Cette réinscription de l'économie dans des normes démocratiques ne peut pas émaner de la restauration du compromis antérieur qui subordonnait la solidarité à la croissance marchande, elle ne peut pas venir non plus d'un projet de changement global qui supposerait un contrôle politique sur l'économie. Elle ne peut que s'appuyer sur des pratiques, des formes d'engagement citoyen alimentant, selon les termes de Mauss, un mouvement économique d'en bas et protestant contre la banalisation des formes d'injustice. En même temps ces pratiques sont vouées à la marginalité si elles n'impulsent pas une création institutionnelle entérinant et encourageant l'insertion des marchés dans des règles de droit, la mobilisation des principes de réciprocité et de redistribution en sus du marché, la diversité des formes d'entreprise. La question posée est donc celle d'institutions qui soient en mesure d'assurer la pluralisation

de l'économie pour l'inscrire dans un cadre démocratique, ce que la logique du gain matériel compromet quand elle devient unique et sans limites.

Le problème n'est pas de choisir entre société civile et État, il est d'envisager une démocratisation réciproque de la société civile et des pouvoirs publics [Chaniel, 2001: 288-289; Walzer, 1997, 2000]. L'État démocratique ne peut retrouver une légitimité que s'il intègre en son sein des possibilités de participation accrue pour les salariés et les usagers et s'il est relayé par un associationnisme imprégné de solidarité démocratique. L'État, quant à lui, a comme responsabilité de faciliter l'expression de l'engagement volontaire expression de cette solidarité démocratique, pour que l'anomie ou les autres formes de solidarité n'occupent pas toute la sphère sociale. L'État social a promu une conception de la solidarité axée sur les droits individuels et la redistribution; restant indispensable, elle ne suffit plus si elle n'est pas élargie à la promotion de biens communs et de relations sociales basées sur le respect des principes de liberté et d'égalité. Cette fertilisation croisée de l'intervention publique et de la société civile par la commune référence à la solidarité démocratique ne saurait advenir si la monopolisation de l'économie par le marché et la naturalisation du capitalisme perdure.

**L'État démocratique ne peut retrouver une légitimité que s'il intègre en son sein des possibilités de participation accrue pour les salariés et les usagers.**

## **Les enjeux de l'économie plurielle**

Pourtant, en raison de la catastrophe totalitaire, le capitalisme, malgré l'ampleur des inégalités sociales et les menaces inédites pesant sur l'environnement naturel, le capitalisme apparaît aujourd'hui pour la majorité des habitants de la planète comme le seul horizon perceptible.

Il est donc indispensable d'envisager l'opposition au capitalisme sur d'autres bases, que celle de la rupture radicale dominante au XX<sup>ème</sup> siècle. En ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, l'urgence est à un changement qui pour être durable ne peut être que démocratique dans ses finalités comme dans ses moyens. A cet égard, les apports de l'anthropologie et de l'histoire économiques permettent de penser la combinaison d'une critique et d'un «possibilisme» au sens d'A.O. Hirschman; c'est-à-dire de ne pas se contenter de revendications, mais de les articuler avec des propositions qui ouvrent le champ des possibles, ce qui d'ailleurs s'esquisse dans les composantes du mouvement altermondialiste émancipées de l'extrémisme autoritaire. Sur le versant critique, il convient de rappeler combien l'orthodoxie économique procède d'une normativité qu'elle dénie. Sur le versant possibiliste, contre l'invalidation des expériences non

capitalistes arguant de leurs limites, il est décisif de ne pas négliger les forces de résistance déjà actives dans la société présente. La réhabilitation du politique ne peut venir uniquement de réformes constitutionnelles, elle est conditionnée par un regain de l'engagement et de la délibération publics qui impliquent de ne plus avaliser un déterminisme empêchant toute démocratisation de l'économie.

## Contre le réductionnisme économique

De ce point de vue, la réflexion de Polanyi [1983] sur la définition de l'économie s'avère décisive. Le terme économique que l'on utilise couramment pour désigner un certain type d'activité humaine oscille entre deux pôles de signi-

**Le terme économique que l'on utilise couramment pour désigner un certain type d'activité humaine oscille entre deux pôles de signification.**

fication. Le premier sens, le sens formel, provient du caractère logique de la relation entre fins et moyens: la définition de l'économique par référence à la rareté provient de ce sens formel. Le second sens, ou sens substantif, insiste sur des relations et des interdépendances entre les hommes et les milieux naturels où ils

puisent leur substance. La définition substantive intègre ces éléments comme constitutifs de l'économie. Cette distinction entre la définition de l'économique par référence à la rareté et par référence au rapport entre les hommes et avec leur environnement a été oubliée, ce qui a entraîné un réductionnisme opéré sur trois plans.

- L'autonomisation de la sphère économique assimilée au marché constitue le premier plan. L'occultation du sens substantif de l'économie débouche sur la confusion entre l'économie et l'économie marchande. Cette assimilation est rendue possible dès que l'économie devient une science de la richesse, centrée sur l'allocation des moyens en situation de rareté, occultant des pans entiers de l'économie réelle. F. Braudel [1988] y a suffisamment insisté, l'économie de marché n'est qu'un fragment d'un ensemble plus vaste et la focalisation sur elle seule invisible «la vie matérielle». Plus fondamentalement encore, Polanyi précise que considérer le marché comme le principe économique par excellence relève de la prophétie autoréalisatrice. Dans les faits, les sociétés humaines ont mobilisé plusieurs de ces principes, le marché mais aussi la redistribution, principe selon lequel la production est remise à une autorité centrale qui a la responsabilité de la répartir, ce qui suppose une procédure définissant les règles des prélèvements et de leur affectation; et la réciprocité quant à elle correspond à la relation établie entre des groupes ou personnes grâce à des prestations qui ne prennent sens que dans la volonté de manifester un lien social entre les parties prenantes.

- L'identification du marché à un marché autorégulateur constitue le deuxième plan. Les hypothèses rationaliste et atomiste sur le comportement humain autorisent l'étude de l'économie à partir d'une méthode déductive par agrégation grâce au marché de comportements individuels, sans considérations pour le cadre institutionnel dans lequel ils prennent forme. Considérer le marché comme autorégulateur, c'est-à-dire comme mécanisme de mise en rapport de l'offre et de la demande par les prix, conduit à passer sous silence les changements institutionnels qui ont été nécessaires pour qu'il advienne et à oublier les structures institutionnelles qui le rendent possible. L'explication du marché par la maximisation du gain masque qu'il relève d'un processus institutionnalisé.
- A ces deux plans développés par Polanyi, on peut en ajouter un troisième sur lequel ont insisté beaucoup d'auteurs dont K. Marx: l'identification de l'entreprise moderne à l'entreprise capitaliste. Dans une économie capitaliste fondée sur la propriété privée des moyens de production, la création de biens suppose un profit possible pour les détenteurs de capitaux. L'entreprise est une «unité économique de profit» pour reprendre les termes de M. Weber.

## Un système à dominante capitaliste

Dans nos sociétés contemporaines, marché et capitalisme ont donc partie liée puisque c'est la complémentarité entre marché autorégulateur et entreprise de capitaux qui fait système. Mais sur les trois plans qui viennent d'être mentionnés, la société a réagi pour cantonner et circonscrire le marché capitaliste.

- Contre la réduction de l'économie au marché, le principe de la redistribution a été mobilisé. Un autre pôle est tout aussi constitutif de la modernité démocratique que l'économie marchande, celui de l'économie non marchande qui correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée à la redistribution. L'économie marchande n'a pu réaliser la promesse d'harmonie sociale dont elle était porteuse. Au contraire avec la montée de la question sociale, se fait jour la nécessité de promouvoir des institutions susceptibles d'en contrecarrer les effets destructeurs. Un autre principe économique que le marché, la redistribution, a été mobilisé à travers l'action publique. L'État social confère aux citoyens des droits individuels grâce auxquels ils bénéficient de protections.
- Contre la confusion entre marché et marché autorégulateur, un cantonnement du marché s'est opéré par son encadrement institutionnel. Des législations ont été introduites pour «socialiser» le marché, c'est-à-dire l'inscrire dans un ensemble de règles dont l'édiction résulte de décisions politiques. Loin de correspondre à la norme du marché concurrentiel parfait, les marchés existants sont régulés.

- A ceci, s'ajoutent des tentatives pour fonder et donner droit de cité à des entreprises non capitalistes. Contrairement aux entreprises capitalistes, certaines entreprises ne sont pas détenues par les investisseurs, mais par d'autres types de parties prenantes et, par conséquent, leurs objectifs se différencient de l'accumulation du capital. Dans l'évaluation de l'activité économique, ce sont d'autres critères que la rentabilité financière qui sont alors valorisés: l'accès à un approvisionnement, la qualité de prestation d'un service ... Parmi les entreprises attestant de la diversité des types de propriétaires, figurent celles détenues par les travailleurs, les consommateurs... Elles relèvent de statuts juridiques regroupés sous l'appellation d'économie sociale, où la lucrativité est limitée et où la constitution d'un patrimoine collectif est favorisée (mutuelles, coopératives, associations).

L'économie marchande n'est donc pas la seule forme d'économie, pas plus que l'entreprise de capitaux n'est la seule forme d'entreprise. Les mutuelles et associations qui ont fourni dans le domaine de la protection sociale et des politiques sociales la matrice de nombre d'actions publiques continuent à être partie prenante dans la prévoyance collective comme dans les services sociaux, avec une dépendance accrue à l'État en termes de financement et de réglementation. La formation de ce vaste complexe d'économie non marchande valide l'intuition de Mauss selon laquelle la sécurité sociale constitue un prolongement de l'esprit du don, par le mixte d'obligation et de liberté contenu dans le principe de mutualisation. L'existence de cet ensemble confirme aussi la distinction qu'il avance entre système capitaliste et système à dominante capitaliste. Les institutions évolutives de l'économie font cohabiter des économies souvent opposées, dont les relations dissymétriques n'empêchent pas la coprésence. Il n'y a pas un mode unique d'organisation de l'économie qui serait l'expression d'un ordre naturel, mais un ensemble de formes de production et répartition qui coexistent.

Il n'y a pas un mode unique  
d'organisation de l'économie.

pas de sociétés exclusivement capitalistes... Il n'y a que des sociétés qui ont un régime ou plutôt - ce qui est encore plus compliqué - des systèmes de régime d'économie, d'organisation politique;

elles ont des mœurs et des mentalités qu'on peut plus ou moins arbitrairement définir par la prédominance de tel ou tel de ces systèmes ou de ces institutions» [Mauss, 1997: 565]. Pour Mauss, les représentations individuelles induisent des actions et pratiques sociales que les institutions normalisent par la politique traçant le cadre dans lequel les pratiques peuvent se déployer et influant en retour sur les représentations. Les institutions sont changeantes parce que ce sont des conventions sociales qui à la fois expriment et délimitent le champ des possibles; leur étude peut permettre d'acquiescer «la conscience précise des faits et l'appréhension, sinon la certitude de leurs lois», elle aide aussi à se détacher de cette «métaphysique» dont sont imprégnés «les mots en isme» comme le capitalisme



[ibid.: 535]. Affirmer l'existence d'une société capitaliste revient à supposer une coordination parfaite des représentations individuelles, il existe en réalité une dominante capitaliste puisqu'un système économique se compose de mécanismes institutionnels contradictoires, irréductibles les uns aux autres».

## Des pratiques et des politiques pour un pluralisme économique

En somme, pendant les Trente Glorieuses, l'économie empirique présente un alliage de libéralisme économique et de correctif social, toutefois le compromis qu'elle réalise a ses fragilités.

- Le monopole de la création de richesses par l'économie marchande y est avalisé. La croissance marchande doit être optimisée pour que les politiques sociales prennent le plus d'ampleur, puisqu'elles sont conditionnées par les prélèvements effectués sur l'économie de marché. Autrement dit, la solidarité est indexée sur les performances de l'économie marchande.
- Dans l'économie non marchande, les usagers se voyant garanti l'accès aux services grâce à la gratuité ou à la modicité des prix pratiqués sont parallèlement exclus de la conception de services qui leur sont pourtant destinés.

Confortée par l'écroulement des régimes communistes qui valide le slogan selon lequel il ne saurait y avoir d'alternative viable, l'offensive s'appuie sur ces deux ambiguïtés. L'hypothèse défendue est que le potentiel de l'économie de marché est entravé par un ensemble de règles paralysantes. Les politiques néolibérales emblématiques de la fin du vingtième siècle font confiance aux mécanismes de marché pour remplacer des régulations considérées comme porteuses de rigidités. Mais alors qu'on pensait assister à un triomphe culturel du capitalisme et que l'économie sociale, écartelée entre intégration sur le marché et complémentarité avec l'Etat social, avait perdu beaucoup de sa portée politique, une multitude d'initiatives sont apparues prônant l'adoption de comportements solidaires. Sur plusieurs continents, les collectifs foisonnent dans l'agriculture biologique, le commerce équitable, la consommation responsable, les énergies renouvelables, la microfinance, les monnaies sociales, les services de proximité, le tourisme solidaire, ... Ils dessinent les contours d'une économie qui renouent avec un projet de transformation de l'économie à partir d'engagements citoyens. D'où l'imbrication entre le mouvement de «l'altermondialisation» et la reconnaissance des initiatives solidaires. Ce n'est pas un hasard si les débats des forums sociaux, mondiaux comme locaux ou continentaux, accordent une place grandissante à «cette autre économie» puisqu'il s'agit de relier la contestation politique de la globalisation actuelle à des pratiques de citoyenneté économique. Il s'agit tout en reconnaissant la légitimité de l'économie de marché de déconstruire le réduction-

nisme qui interprète toute forme économique à partir du seul intérêt matériel. L'étude historique et empirique des phénomènes économiques met en évidence leur réalité plurielle. Cette diversité est à renforcer par des moyens variés; par exemple en ouvrant le service public à l'expression des citoyens qui en sont les usagers, en supprimant les discriminations négatives dont sont victimes les associations, en faisant place dans la législation à des entreprises dans lesquelles la propriété n'appartient pas aux détenteurs de capitaux mais aux parties prenantes de l'activité, tout en encadrant institutionnellement le marché par des règles ayant trait à la justice et aux droits sociaux.

A la suite de M. Callon [1999], on pourrait parler d'une nécessité de «cadrage-débordement» du marché, cadrage législatif, mais aussi débordement par le recours à d'autres principes économiques également légitimes. D'un côté il est nécessaire de «cadrer» le marché: de ce point de vue les initiatives solidaires, par leur connaissance du fonctionnement réel des marchés peuvent formuler des propositions précises pour qu'ils soient plus respectueux des normes sociales et environnementales, ainsi le commerce équitable, par la voix du Réseau européen des magasins du Monde, a proposé un plan d'action international pour les matières premières agricoles. Mais le cantonnement des marchés, s'il est nécessaire, ne peut être suffisant. La figure du marché autorégulateur est performative il est indispensable, pour la «déborder», que soient pleinement reconnues d'autres formes de valorisation des biens et services. D'autres composantes de l'économie, associatives et publiques, sont à reconnaître pleinement.

Ce sont de nouveaux champs qui s'ouvrent pour les politiques publiques aux niveaux européen, national et local. Au niveau européen, les pouvoirs publics disposent d'un levier à travers les marchés publics qui représentent 15 % du produit intérieur brut de l'Union: les clauses sociales et environnementales peuvent y être promues au lieu que soit sacrifiée la concurrence par les prix. De la même façon, comme c'est déjà pratiqué dans les régions de différents pays, les taxes et aides peuvent être modulées en fonction des externalités positives ou négatives que les entreprises engendrent sur la collectivité. Au niveau national, des législations récentes attestent de l'émergence d'entreprises sociales, prolongeant les statuts de l'économie sociale pour une prise en compte égalitaire des parties prenantes de l'activité économique (salariés, usagers, volontaires, ...): lois sur les coopératives sociales en Italie (1991), en Espagne (1999), lois sur la société en finalité sociale en Belgique (1995), au Portugal (1996), sur la société coopérative d'intérêt collectif en France (2001) et la «*community interest company*» au Royaume-Uni. Aux niveaux régional et local, les politiques économiques régionales ne peuvent se contenter d'inciter les entreprises à s'installer sur le territoire; de nouvelles politiques en faveur de l'économie solidaire s'élaborent: l'enjeu est d'importance puisqu'il est de

remédier progressivement aux discriminations négatives dont sont victimes des initiatives qu'interviennent à la fois en faveur de la cohésion sociale, de l'emploi et de la démocratie participative. Encore faut-il que le principal message idéologique du libéralisme, à savoir que seul le marché capitaliste est créateur de richesses et d'emplois soit remis en cause par les élus.

L'articulation entre résistance et construction passe par l'introduction de logiques solidaires dans les actes économiques les plus courants. Une approche renouvelée du changement social se précise ainsi: la mise en débat de pratiques visant la démocratisation de l'économie permet de s'attaquer concrètement à la « naturalisation » de l'économie marchande dominante. Comme l'a montré Mauss, il s'agit tout en reconnaissant la légitimité de l'économie de marché de déconstruire le réductionnisme qui interprète toute forme économique à partir du seul intérêt matériel. L'étude historique et empirique des phénomènes économiques met en évidence leur réalité plurielle. Cette diversité est à préserver par des moyens variés; par exemple en ouvrant le service public à l'expression des citoyens qui en sont les usagers, en supprimant les discriminations négatives dont sont victimes les initiatives d'économie solidaire, en faisant place dans la législation à des entreprises dans lesquelles la propriété n'appartient pas aux détenteurs de capitaux, mais aux parties prenantes de l'activité, tout en encadrant institutionnellement le marché par des règles ayant trait à la justice et aux droits sociaux. Menacée par la volonté de puissance, la pluralité devient le gage d'une société humaine. Diversités politique et économique se soutiennent et s'entretiennent mutuellement, tout en renforçant les dialogues interculturels. Ce n'est pas un bouleversement brutal qui peut donner lieu à de telles transformations. A l'imaginaire de la rupture, succède un imaginaire des « hybridations », faisant référence à un monde moins inégalitaire où les choix économiques soient soumis à une appréciation politique permanente.

**Il s'agit de déconstruire le réductionnisme qui interprète toute forme économique à partir du seul intérêt matériel.**

Ce qui importe, c'est qu'après les déceptions de la grande alternative et du social-libéralisme, une conception renouvelée des changements sociaux s'affirme. Pour la caractériser, tournons-nous une dernière fois vers Mauss évoquant des changements qui « ne commandent nullement ces alternatives révolutionnaires et radicales, ces choix brutaux entre deux formes de société contradictoires » mais qui « se font et se feront par des procédés de construction de groupes et d'institutions nouvelles à côté et au-dessus des anciennes ». C'est dans cette direction qu'il est possible d'aller pour une opposition conséquente aux effets dévastateurs du capitalisme contemporain, dans la lignée de la pensée associationniste.

Sachant que les équilibres sociaux-démocrates du vingtième siècle ne peuvent plus être maintenus en l'état et que placer l'économie sous la dépendance du politique conduit au totalitarisme, le défi est d'inventer de nouvelles formes de régulation démocratique de l'économie. Cette exigence suppose de remettre en cause le principal message idéologique du néo-libéralisme, à savoir que seule l'économie de marché est créatrice de richesses et d'emplois. En effet, la réalité ne correspond pas à cette représentation, les formes d'économie sont plurielles. L'économie de marché cohabite avec une économie publique et aussi des prestations effectuées gratuitement dans des cadres familiaux, amicaux et associatifs. Il existe ainsi d'«autres économies» fondées sur les solidarités et il est important qu'au dénigrement systématique dont elles font l'objet fasse place une véritable

**Le défi est d'inventer de nouvelles formes de régulation démocratique de l'économie.**

connaissance les rendant plus visibles. Leur prise en compte et leur amplification est une condition pour que chacun puisse reprendre du pouvoir sur ses actes.

# Bibliographie

- BELANGER P.R., LEVESQUE B.,  
«La théorie de la régulation, du rapport  
salarial au rapport de consommation.  
Un point de vue sociologique», Cahiers de  
recherche sociologique, numero 17, 1991.
- BOYER R. (dir.), La flexibilité du travail en  
Europe, Paris, La Découverte, 1987.
- BRAUDEL F., La dynamique du  
capitalisme, Paris, Champs Flammarion, 1988.
- CALLON M., La sociologie peut-elle  
enrichir l'analyse économique des  
externalités? Essai sur la notion de  
débordement, in D. Foray, J. Mairesse,  
Innovations et performances. Approches  
interdisciplinaires, Paris, Éditions de l'école  
des hautes études en sciences sociales, 1999.
- CÉRÉZUELLE D., Pour un autre  
développement social. Au-delà des  
formalismes techniques et économiques,  
Paris, Desclée de Brouwer, 1996.
- CHANIAL, «Pour une politique de la société  
civile», Sciences de l'Homme et Sociétés  
- Cultures en mouvement, n° 40, 2003.
- CHANIAL P., Justice, don et association.  
La délicate essence de la démocratie,  
Paris, La Découverte/Mauss, 2001.
- DONZELOT J., L'invention du social.  
Essai sur le déclin des passions  
politiques, Paris, Fayard, 1984.
- FERRY J.M., Les puissances de l'expérience,  
Paris, Éditions du Cerf, tome 2, 1991.
- FRASER N., «Repenser la sphère publique:  
une contribution à la critique de la démocra-  
tie telle qu'elle existe réellement», in L'opi-  
nion publique – Perspectives anglo-saxonnes,  
Hermès, n° 31, Paris, Cnrs Editions, 2003.
- HIRSCHMAN A.O., Les passions  
et les intérêts, Paris, Presses  
Universitaires de France, 1980.
- Honneth A., La lutte pour la reconnaissance,  
Paris, Le Cerf, 2000 (traduction française).
- LAZAR M., «La République à l'épreuve du  
social», in M. Sadoun (dir.), La démocratie en  
France, deux. limites, Paris, Gallimard, 2000.
- Marx K., Œuvres  
complètes, Paris, Pléiade, 1965.
- MAUSS M., Ecrits politiques,  
textes réunis et présentés par  
Marcel Fournier, Paris, Fayard, 1997.
- MOORE B., Injustice: The Social  
Basis of Obedience and Revolt,  
White Plains, New York, 1978.
- NANTEUIL M. (de), EL AKREMI A.,  
La société flexible, Ramonville, Erès, 2005.
- POLANYI K., La grande  
transformation. Aux origines politiques  
et économiques de notre temps,  
(traduction française), Paris, Gallimard, 1983.
- THOMPSON E.P., La formation de la  
classe ouvrière anglaise, Paris, Gallimard-  
Seuil, 1988 (traduction française).

VIENNEY C., L'économie sociale,  
Paris, La Découverte, 1994.

WALZER M., «Sauver la société  
civile», Mouvements, n° 8, 2000.

WALZER M., Pluralisme et démocratie,  
Paris, Éditions Esprit, 1997.

WEBER M., Histoire économique.  
Esquisse d'une histoire universelle  
de l'économie et de la société, Paris,  
Gallimard, 1991 (traduction française).

ZINN H., Une histoire populaire  
des Etats-Unis de 1492 à nos jours,  
Marseille-Montréal, Agone  
(traduction française), 2002.